

*A adresser avec la cotisation à , CDPL, 6, rue Alphonse Rio 56100 Lorient*

- Première Adhésion       Ré-adhésion

Mr  Mme  NOM : ..... PRÉNOM : ..... Année de naissance : .....  
Adresse postale .....  
CP : ..... Commune : .....  
Courriel : .....  
Tel fixe : ..... Tel portable : .....

**Je souhaite adhérer au Conseil de Développement du Pays de Lorient pour l'année 2020:**

- En mon nom propre (collège citoyens)  
 Pour le compte de la structure que je représente : .....

**Collège à préciser (une seule option) :**

- ENTREPRISES ET PARTENAIRES SOCIAUX       ASSOCIATIONS  
 ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS       CITOYENS
- 10€ citoyens       5€ étudiants et demandeurs d'emplois  
 20€ associations - entreprises de - de 20 salariés  
 100€ entreprises de + de 20 salariés et établissements publics ou para-publics  
 \_\_\_\_\_€ Adhésion de soutien, pour exprimer plus particulièrement mon soutien.  
 Je demande un reçu attestant le versement de ma cotisation

Je m'engage dans la vie du CDPL en rejoignant les groupes de travail suivants :

- AGRICULTURE & ALIMENTATION       CULTURE       DÉMOCRATIE & CITOYENNETÉ  
 ÉCONOMIE VERTE       AMENAGEMENT DU TERRITOIRE       MOBILITÉ       MARITIMITÉ  
 STRATEGIE DE TERRITOIRE       INNOVATION SOCIALE ET NUMÉRIQUE

**Qu'attendez-vous de votre adhésion au CDPL ?**

**Comment avez-vous connu le CDPL ?**

**J'accepte que mon nom apparaisse sur le site Internet du CDPL ,dans la liste des membres de l'association.**

- Oui       Non

**J'accepte que mon image puisse être utilisée sur les supports de communication du CDPL.**

- Oui       Non

A ....., le .....

Signature :

**NB :** - Le versement de la cotisation donne droit de vote à l'adhérent(e) dans les instances (assemblée générale, ainsi que le conseil d'administration et le bureau dont il ou elle est éventuellement membre). Il lui permet en outre de bénéficier de la couverture de la police d'assurance responsabilité civile souscrite par le CDPL pour les actions exercées dans le cadre des activités de l'association.  
- Toute nouvelle adhésion sera définitive dès validation par le conseil d'administration.